



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;  
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,  
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;  
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;  
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,  
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,  
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,  
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,  
Madame Isabelle WALLET, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD,  
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,  
Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers communaux;  
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT;  
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;

-----

**3. OBJET : Modification de la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité - Démission d'office du Président**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1<sup>er</sup>, L1122-30 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du développement territorial, notamment ses articles D.I.7 à D.I.10 et R.I.10 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 1988 instituant la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité d'ANDENNE ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2019 approuvant le renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité d'ANDENNE tel que contenu dans la délibération du 27 mai 2019 du Conseil communal ;

Attendu que dans le cadre de la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité, Monsieur Claude GIOT a été désigné Président de la Commission ;

Attendu qu'en séance du 2 décembre 2024, le Conseil communal a procédé à l'installation de Monsieur Claude GIOT comme Conseiller communal ;

Attendu que Selon l'article R.I.10-3 du CoDT, le président de la Commission n'est ni un membre effectif, ni un membre suppléant, ni un membre du Conseil communal ;

Attendu que Monsieur Claude GIOT est dès lors démissionnaire d'office de son poste de président de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité ;

Attendu qu'il appartient au Conseil communal de désigner un Président remplaçant pour siéger aux réunions de la Commission jusqu'à son renouvellement ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Conseil communal modifie comme suit la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité, telle qu'approuvée par l'arrêté

ministériel du 24 juin 2019 :

- il est mis fin au 2 décembre 2024 au mandat de Monsieur Claude GIOT, comme Président de la Commission ;
- Monsieur Michel BOULVIN, actuellement membre effectif de la Commission est désigné comme Président remplaçant jusqu'au renouvellement de la Commission ;
- Monsieur Etienne ROBERT, membre suppléant de Monsieur Michel BOULVIN, le remplacera en tant que membre effectif ;

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise, pour suite voulue, au Ministre de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à la Direction de l'Aménagement local du S.P.W.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général adjoint,**

**Le Président,**

**Pascal TERWAGNE**

**Claude GIOT**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Vincent SAMPAOLI**